



SAISON 2019-2020

3/ Dimanche 10 novembre 2019

Entrée Public 5 €

Gratuite pour les -12 ans

Gymnase Pierre Peugeot
Boulevard André Citroën
93000 Aulnay Sous-Bois

COUPE ELITE* DEPARTEMENTALE 93 PUPILLES/BENJAMINS

KATA

Date limite d'inscription internet : 01/11/2019

AUCUNE INSCRIPTION POSSIBLE APRES LA DATE BUTOIRE !

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental

<http://www.ffkarate.fr> (calendrier compétitions)



ENGAGEMENT :

3€ PAR PARTICIPANT (NON REMBOURSABLE)

PAIEMENT PAR CHEQUE AVEC ENVOI DU BORDEREAU AU CDK93, BP. 30 – 93 420 Villepinte

REGLEMENT :

**Chèque à l'ordre du « CD93 de Karaté » à envoyer avec « le bordereau d'inscription » en ligne
au plus tard le MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019**

Dimanche 10 novembre 2019

Contrôle Compétiteurs BENJAMINS: (Filles et Garçons)
9h00-9h30

Contrôle Compétiteurs PUPILLES: (Filles et Garçons)
10h00-10h30

10h00 : Début des Compétitions

QUALIFICATIONS

Les 4 premiers de la coupe élite départementale, dans chaque catégorie d'âge, sont qualifiés à la coupe de France.

- Les autres participants sont qualifiés à la Coupe Honneur départementale.

*La participation à la coupe ELITE est obligatoire pour participer ensuite à la coupe HONNEUR

*Le Directeur Technique Départemental
Jack Plumain.*



SAISON 2019-2020

LE CONTROLE DES PASSEPORTS SPORTIFS

La possession du passeport sportif est obligatoire pour participer à une compétition

Il doit contenir:

- le certificat médical précisant l'absence de contraindication à la pratique en compétition de la discipline concernée, daté de moins d'un an au jour de la compétition.
- l'autorisation parentale pour les mineurs.
- 2 timbres de licence minimum, dont celui de la saison en cours.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés.

«Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2^{ème} tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage».

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales.



Règlement des compétitions 2017-18

http://www.ffkarate.fr/wp-content/uploads/2017/09/REGLEMENT-COMPETITIONS-2017-2018_26-07-2017.pdf